

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019 COMPTE RENDU - PRESSE

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Michel GASNIER, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Régis OLIVE, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Jacqueline PETITEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Chantal POTIRON, Madame Mariette HAREL, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Émilie LEROUX, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Sylviane LEROUX, Madame Géraldine AILLERIE, Madame Amandine BACOU, Madame Annie BAUDOUIN, Monsieur Pascal BELLEIL, Monsieur Vincent BELLEIL, Madame Cécile BERNARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Guy BLAIZE, Monsieur André BLANCHET, Madame Marie-Laure COQUEREAU, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Luc DALAINE, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Yannick FOUCHER, Madame Nathalie GATINEAU, Monsieur Maxime GAUTIER, Madame Marylène GOIZET, Monsieur Joseph GOURDON, Monsieur Aurélien GRATIEN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Delphine HAMON, Madame Marietta HANCE, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Jean-Michel LARDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Monique MICHEL, Madame Jocelyne PAGEAU, Monsieur Sébastien PAVAGEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Marie-Thérèse POILLÉVRE, Monsieur Laurent SALVAN, Madame Patricia SOUPAULT, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Mickaël VALLÉE

EXCUSÉS : Monsieur Patrick GASNIER *ayant donné pouvoir à Monsieur Franck COUTY*, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien TALOURD*, Madame Christiane GUILLOTIN, Monsieur Loïc MARCHESSEAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Nathalie GATINEAU*, Madame Nathalie RAVON

ABSENTS : Madame Nathalie GRAPIGNON, Monsieur Frédéric GRILLOT, Monsieur Moïse GROSBOIS, Madame Marie-Emmanuelle GUÉRIN, Monsieur Jean-Marc HAMARD, Madame Valérie HAREL, Madame Caroline JEMET, Madame Nadia LERAY, Madame Manuella MOINARDEAU, Monsieur Arnaud OLIVE, Monsieur Mâlo PARIS, Monsieur Jean-Guy PELÉ, Monsieur Laurent TERTRIN, Monsieur David THOMELIN, Monsieur Daniel THOMY, Madame Isabelle TRÉVISAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danièle JUSTEAU

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE - zone d'activités des Molières - dénomination des voies de desserte interne - modification - proposition

[Avis favorable du conseil municipal](#), ce point sera présenté en fin de séance dans le cadre des « questions et informations diverses ».

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance en date du 12 février 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le procès-verbal de la séance en date du 12 février 2019.

2 MOYENS GÉNÉRAUX

2.1 Adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018

Rapporteur : Madame VÉRON

Suite aux réunions de la commission communale des finances les 20 février et 04 mars 2019 et à la séance du conseil municipal privé le 26 février 2019, il est proposé d'adopter les comptes de gestion 2018 et les comptes administratifs 2018.

Monsieur le Maire quitte la séance avant la mise au vote de chaque compte de gestion 2018 et de chaque compte administratif 2018.

2.1.1 Budget principal

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	7 145 755,66 euros	7 145 755,66 euros
Crédits consommés	5 604 297,16 euros	6 344 029,86 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	-	1 213 041,93 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : **+ 1 952 774,63 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	6 063 918,30 euros	6 498 638,30 euros
Crédits consommés	1 298 950,48 euros	2 460 508,78 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	-	1 320 168,66 euros

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : **+ 2 481 726,96 euros**

Restes à réaliser 2018

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser 2018	2 412 435,95 euros	1 322 600,45 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **ARRÊTE** les restes à réaliser 2018 de la section d'investissement comme proposé ci-dessus ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits hors restes à réaliser annulés ;
- **AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement 2018 en recettes d'investissement (R 1068), soit la somme de 952 774,63 euros ;
- **REPORTE** une partie du résultat de fonctionnement 2018 en recettes de fonctionnement (R 002), à savoir la somme de 1 000 000,00 euros.

2.1.2 Budget panneaux photovoltaïques

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget panneaux photovoltaïques.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	12 802,87 euros	12 802,87 euros
Crédits consommés	1 314,54 euros	5 755,34 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	-	7 002,87 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : + 11 443,67 euros

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	15 594,76 euros	15 594,76 euros
Crédits consommés	3 580,43 euros	-
Solde d'exécution 2017 reporté	-	4 261,89 euros

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : + 681,46 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes ;
- **REPORTE** en totalité le résultat de fonctionnement 2018 en recettes de fonctionnement (R 002), soit la somme de 11 443,67 euros.

2.1.3 [Budget village retraite](#)

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget village retraite.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	144 630,00 euros	144 630,00 euros
Crédits consommés	41 837,23 euros	109 481,61 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	-	-

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : + 67 644,38 euros

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	1 692 836,00 euros	1 692 836,00 euros
Crédits consommés	294 604,86 euros	74 812,93 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	-	4 559,05 euros

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : - 215 232,88 euros

Restes à réaliser 2018

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser 2018	1 193 066,83 euros	1 400 000,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **ARRÊTE** les restes à réaliser 2018 de la section d'investissement comme proposé ci-dessus ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits hors restes à réaliser annulés ;
- **AFFECTE** en totalité le résultat de fonctionnement 2018 en recettes d'investissement (R 1068), soit la somme de 67 644,38 euros.

2.1.4 [Budget lotissement communal Les Conillets](#)

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget lotissement communal Les Conillets.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	413 327,12 euros	413 327,12 euros
Crédits consommés	-	-
Solde d'exécution 2017 reporté	-	50 586,72 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : **+ 50 586,72 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	729 567,54 euros	729 567,54 euros
Crédits consommés	-	-
Solde d'exécution 2017 reporté	411 827,13 euros	-

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : **- 411 827,13 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

2.1.5 [Budget lotissement communal Le Champ du Puits](#)

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget lotissement communal Le Champ du Puits.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	797 127,06 euros	797 127,06 euros
Crédits consommés	682 830,45 euros	642 111,33 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	-	107 606,91 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : **+ 66 887,79 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	1 290 827,21 euros	1 290 827,21 euros
Crédits consommés	584 811,52 euros	681 307,06 euros
Solde d'exécution 2017 reporté	681 307,06 euros	-

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : **- 584 811,52 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

2.1.6 [Budget lotissement communal Les Perrières](#)

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget lotissement communal Les Perrières.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	216 650,00 euros	216 650,00 euros
Crédits consommés	-	-
Solde d'exécution 2017 reporté	-	8 015,20 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : **+ 8 015,20 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	403 783,96 euros	403 783,96 euros
Crédits consommés	-	-
Solde d'exécution 2017 reporté	215 149,16 euros	

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : **- 215 149,16 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

2.1.7 [Budget lotissement communal Les Lilas](#)

Il est présenté à l'assemblée le compte de gestion 2018 et le détail du compte administratif 2018 du budget lotissement communal Les Lilas.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	195 014,92 euros	195 014,92 euros
Crédits consommés	-	-
Solde d'exécution 2017 reporté	-	103 562,55 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 : **+ 103 562,55 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	263 967,29 euros	263 967,29 euros
Crédits consommés	-	-
Solde d'exécution 2017 reporté	193 514,92 euros	-

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 : **- 193 514,92 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2018 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

2.2 Débat et rapport d'Orientation Budgétaire 2018 - présentation

Rapporteur : Madame VÉRON

Vu l'article 44 de la loi d'orientation n°92-125 en date du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié,

Vu la circulaire n°NOR/INT/B/00052/C en date du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe » qui a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux ; dorénavant, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; ce document doit en outre comporter l'exécution et l'évolution des dépenses de personnel,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédant celle du vote,

Après présentation des grandes orientations du budget primitif 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

2.3 Budget communal - ouverture de crédits d'investissement

Rapporteur : Madame VÉRON

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 en date du 29 décembre 2012,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 en date du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n°88-13 en date du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, la collectivité, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, le montant des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent de la commune, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, s'élevait à 5 748 701,77 euros.

Cette décision est nécessaire pour pouvoir régler les factures en attendant le vote du budget 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018, soit 1 437 175,44 euros.

2.4 Marché d'assurances - correction d'une erreur matérielle dans la délibération n°267/2018 en date du 09 octobre 2018

Rapporteur : Madame POTIRON

Par délibération n°267/2018 en date du 09 octobre 2018, le conseil municipal a attribué les quatre lots du marché d'assurances. Cependant, une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération. En effet, les montants de chaque lot indiqués en HT correspondent en réalité à des montants taxes incluses.

Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques et les montants taxes incluses corrigés de chaque lot :

Lots		Options retenues	Prestations supplémentaires éventuelles	Titulaires	Montant en euros taxes incluses
1	Dommages aux biens et risques annexes	Option 1 : franchise 250,00 euros	PSE 1 : multirisque expositions	GROUPAMA de MONTREUIL (93)	14 088,61 euros
2	Responsabilité civile et risques annexes	Option 1 : sans franchise	Sans objet	SMACL de NIORT (79)	1 723,22 euros
3	Protection juridique et risques annexes	Option 2 : barème contractuel multiplié par deux	Sans objet	SMACL de NIORT (79)	1 777,63 euros
4	Assurance véhicules à moteur et risques annexes	Option 1 : franchise générale de 250,00 euros	PSE 1 : auto-collaborateur en mission PSE 2 : bris de machine	GROUPAMA de MONTREUIL (93)	6 073,50 euros

En conséquence, le montant annuel total prévisionnel corrigé pour les marchés d'assurance, hors assurance des risques statutaires, s'élève à 23 662,96 euros taxes incluses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE la correction de l'erreur matérielle commise dans la délibération n°267/2018 en date du 09 octobre 2018 portant sur les montants taxes incluses des lots du marché d'assurances, comme indiqué ci-dessus.

2.5 Personnel communal - ouverture de postes au tableau des effectifs

Rapporteur : Madame GILLOT

Poste de coordinateur enfance jeunesse

Sur l'organigramme initial, lors de la création de la commune nouvelle, il avait été prévu un poste de coordinateur enfance jeunesse avec pour fonction notamment de veiller à l'harmonisation des services scolaires, périscolaires et de l'enfance jeunesse, poste qui a été occupé quelques mois. Depuis mai 2018, ce poste est pourvu par la directrice générale des services qui assure l'intérim.

Les élus membres des commissions communales en charge de l'enfance et de la jeunesse souhaitent développer une politique enfance jeunesse sur le territoire de VALLONS-DE-L'ERDRE, ce qui justifie la nécessité d'ouvrir un poste de coordinateur enfance jeunesse.

Sur avis de la commission communale des ressources humaines lors de sa réunion en date du 06 février 2019,

Il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs un poste d'animateur territorial pour assurer la fonction de coordinateur enfance jeunesse.

Deux assistants au responsable du pôle aménagement ingénierie

La charge de travail pour le responsable du pôle aménagement ingénierie est trop importante pour lui permettre d'être sur le terrain. Cet agent occupe les missions suivantes :

- rédiger des clauses techniques des marchés publics (de fonctionnement et d'investissement), analyser les offres, suivre l'exécution des marchés publics,
- produire des notes argumentées et accompagnées de propositions afin d'aider les élus à la décision,
- piloter des projets, réaliser les diagnostics et les études techniques,
- organiser les chantiers importants,

- proposer et participer à la programmation pluriannuelle des travaux et à la préparation des budgets (fonctionnement et investissement).

Il est occupé à temps complet sur l'ensemble de ces missions entre les projets en cours et souhaités Aussi, afin d'assurer les missions « de terrain », deux postes sont nécessaires pour les raisons suivantes :

- vingt-deux agents à manager sur six sites différents ;
- nécessité de spécialiser les postes, un poste espaces verts / voirie et un poste bâtiments puisqu'il s'agit de domaines distincts et un seul agent ne peut pas être spécialisé dans les trois domaines.

L'assistant spécialisé espaces verts / voirie occuperait les missions suivantes :

- seconder le responsable du pôle « aménagement - ingénierie »,
- piloter, organiser et coordonner les activités des agents chargés de l'entretien des espaces verts et voirie,
- organiser, coordonner et suivre des travaux en espaces verts et voirie réalisés en régie et des travaux réalisés par les entreprises extérieures,
- élaborer et mettre en œuvre le plan de prévention et de sécurité au travail, veiller au respect des règles de sécurité par les agents de terrain,
- contrôler la bonne gestion du parc communal engins / véhicules / matériel.

L'assistant spécialisé bâtiments occuperait les missions suivantes :

- seconder le responsable du pôle « aménagement - ingénierie »,
- piloter, organiser et coordonner les activités des agents chargés de la maintenance des bâtiments,
- organiser, coordonner et suivre des travaux de bâtiments réalisés en régie et des travaux de maintenance réalisés par les entreprises extérieures,
- gérer, entretenir et veiller à la sécurité des bâtiments, des installations et des équipements communaux mis à disposition,
- assurer la bonne réalisation des contrats de maintenance,
- élaborer et mettre en œuvre le plan de prévention et de sécurité au travail, veiller au respect des règles de sécurité par les agents de terrain.

Sur avis de la commission communale des ressources humaines lors de sa réunion en date du 06 février 2019,

Il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs un deuxième poste d'assistant au responsable des services techniques sur un grade d'agent de maîtrise territorial.

Service restauration scolaire sur la commune déléguée de MAUMUSSON - suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

L'agent en charge de la restauration scolaire sur la commune déléguée de MAUMUSSON est en disponibilité depuis le 1^{er} décembre 2018. Sa disponibilité a pris fin le 28 février 2019 ; cet agent est placé en retraite au 1^{er} mars 2019. Il est remplacé par un adjoint technique territorial. Aussi, il est nécessaire de supprimer au 1^{er} mars 2019 ce poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe devenu vacant.

Le comité technique, lors de sa réunion en date du 05 novembre 2018, a émis un avis favorable à la suppression de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés sauf pour la création d'un second poste d'assistant au responsable du pôle aménagement ingénierie (une abstention sur ce poste) :

- **DÉCIDE D'OUVRI**R les postes tels que proposés ci-dessus ;
- **CRÉE** un poste d'animateur territorial à temps complet et un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- **PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2019 de la commune ;
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24 heures par semaine) ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit au 1^{er} mars 2019 :

Filière administrative		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Directeur général des services sur emploi fonctionnel	35 heures 00

1	Attaché territorial	35 heures 00
1	Secrétaire de Mairie	35 heures 00
1	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
2	Rédacteur territorial	35 heures 00
4	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
5	Adjoint administratif territorial	35 heures 00
2	Adjoint administratif territorial	30 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	28 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	29 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	17 heures 30
1	Adjoint administratif territorial	15 heures 30
1	Adjoint administratif territorial	15 heures 00
1	Adjoint administratif territorial	14 heures 00
Filière technique		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Ingénieur territorial	35 heures 00
1	Technicien territorial	35 heures 00
2	Agent de maîtrise	35 heures 00
7	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures 00
4	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	32 heures 00
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00
12	Adjoint technique territorial	35 heures 00
1	Adjoint technique territorial	30 heures 30
1	Adjoint technique territorial	26 heures 00
1	Adjoint technique territorial	25 heures 00
1	Adjoint technique territorial	24 heures 00
1	Adjoint technique territorial	20 heures 00
1	Adjoint technique territorial	18 heures 00
1	Adjoint technique territorial	16 heures 00
1	Adjoint technique territorial	11 heures 00
1	Adjoint technique territorial	5 heures 15
1	Adjoint technique territorial	4 heures 00
1	Adjoint technique territorial	3 heures 15
Filière animation		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
2	Animateur territorial	35 heures 00
2	Adjoint d'animation territorial	30 heures 00
Filière médico-sociale		
Effectif	Grade	Durée hebdomadaire de service
1	Éducateur de jeunes enfants territorial	35 heures 00
1	Éducateur de jeunes enfants territorial	28 heures 00
2	Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00
1	Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 ^{ème} classe	26 heures 00
2	Agent social territorial	28 heures 00
1	Agent social territorial	26 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	30 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	28 heures 00
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	28 heures 00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2.6 Personnel communal - ouverture de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Madame GILLOT

Renfort au service communication

Lors de la séance du conseil municipal en date 11 décembre 2018, l'assemblée délibérante a autorisé, par délibération n°331/2018, la création d'un poste de chargé de communication pour accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois. Le service communication s'articule ainsi :

- un agent à temps complet sur la partie associative,
- un agent à temps complet sur la communication interne et externe,
- un troisième agent à 50% sur la communication et à 50% sur la vie associative.

Sur avis favorable de la commission communale des ressources humaines lors de sa réunion en date du 06 février 2019 et afin de permettre notamment à l'agent en charge des associations de finaliser les outils à destination de ces dernières,

Il est proposé de prévoir la prolongation du contrat de l'agent en charge de la communication interne et externe pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 10 décembre 2019.

Afin d'établir l'arrêté de nomination, il est nécessaire d'ouvrir le poste comme suit :

Filière / grade / indice majoré	Type de contrat	Durée hebdomadaire de service	Période
Administratif - rédacteur territorial - indice majoré 339	Accroissement temporaire d'activité	35 heures 00	Du 11 juin 2019 au 10 décembre 2019 inclus

Assistante juridique en renfort sur le pôle aménagement et au service administration générale

Lors de la séance du conseil municipal en date 17 juillet 2018, l'assemblée délibérante a autorisé, par délibération n°212/2018, la création d'un poste d'assistante juridique pour accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois.

Cet agent a notamment pour mission la mise à jour des cimetières de l'ensemble des communes déléguées avec reprise de concessions, la rédaction des actes en la forme administrative et la finalisation des Plans Locaux d'Urbanisme en cours de révision.

À noter que les économies réalisées du fait de la rédaction d'actes en la forme administrative par cet agent sont estimées à plus de 22 000,00 euros. Le travail de mise à jour des cimetières engendre également des recettes pour la collectivité.

Sur avis favorable de la commission communale des ressources humaines lors de sa réunion en date du 06 février 2019

Il est proposé de prévoir la prolongation du contrat de cet agent pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin d'établir son arrêté de nomination, il est nécessaire d'ouvrir le poste comme suit :

Filière / grade / indice majoré	Type de contrat	Durée hebdomadaire de service	Période
Administratif - rédacteur territorial - indice majoré 339	Accroissement temporaire d'activité	35 heures 00	Du 16 mars 2019 au 31 décembre 2019 inclus

Poste en surnombre au Centre Communal d'Action Sociale et au service logements

L'agent en charge de la gestion du Centre Communal d'Action Sociale et du service logements réintègre la collectivité après une disponibilité de six mois. Il est envisagé de garder l'agent remplaçant en contrat sur les missions de référente du Centre Communal d'Action Sociale et du service logements et d'affecter en surnombre l'agent réintégré sur le service administratif. Cet agent aurait pour missions :

- l'accueil et le standard en renfort de l'équipe des agents d'accueil,
- l'établissement de la paie au service ressources humaines,
- le soutien administratif au service pôle aménagement ingénierie.

À terme, d'ici mai 2020, date du départ en retraite de l'assistante au service ressources humaines, cet agent réintégré serait affecté au service ressources humaines. La commission communale des ressources humaines, lors de sa réunion en date du 06 février 2019, est favorable à cette proposition.

Afin d'établir l'arrêté de nomination, il est nécessaire d'ouvrir le poste comme suit :

Filière / grade / indice majoré	Type de contrat	Durée hebdomadaire de service	Période
Administratif - adjoint administratif territorial - indice majoré 325	Accroissement temporaire d'activité	35 heures 00	Du 18 mars 2019 au 18 mars 2020 inclus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **OUVRE** à titre non permanent les postes tels que proposés dans les tableaux ci-dessus ;
- **PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2019 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2.7 Personnel communal - ouverture de postes pour la saison piscine

Rapporteur : Madame GILLOT

Trois adjoints techniques

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents à la piscine Alexandre BRAUD pour assurer l'accueil au public durant la saison estivale,

Il est proposé d'ouvrir les postes comme suit :

Filière / grade / indice majoré	Type de contrat	Nombre d'heures durant la saison	Période
Technique - trois adjoints techniques territoriaux - indice majoré 326, majorations légales pour heures de dimanches et jours fériés en sus	Accroissement saisonnier de l'activité	800 heures 00 pour l'accueil et l'entretien des locaux	Du 1 ^{er} juin 2019 au 1 ^{er} septembre 2019 inclus

À noter que les charges de personnel sont remboursées par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. À titre d'information, pour la saison 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis a versé 28 937,88 euros à la commune, somme correspondant aux heures effectuées par les agents chargés de l'accueil et de l'entretien (799 heures 15) et par les agents techniques chargés de la maintenance (867 heures 35).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **OUVRE** à titre non permanent les postes tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;
- **PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2019 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE - Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales - avenant 1

Rapporteur : Madame POTIRON

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE, une nouvelle modification du zonage du Plan Local d'Urbanisme a été réalisée en janvier 2019, ainsi qu'un changement des noms de zones AU et des OAP (orientations d'aménagement et de programmation). Le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales et le zonage des eaux pluviales ont dû être modifiés en conséquence. Le cabinet SET Environnement de SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS (35), titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de ces documents, sollicite la signature d'un avenant au marché initial pour un complément d'honoraires d'un montant de 2 250,00 euros HT, soit 2 700,00 euros TTC. Le montant initial du marché attribué à SET Environnement étant de 22 945,00 euros HT, cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché de 9,80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 au marché de service attribué à l'entreprise SET Environnement d'un montant de 2 250,00 euros HT, soit 2 700,00 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

4 PATRIMOINE

4.1 Commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE - site de la Garenne - programme de logements - avenants

Rapporteur : Madame POTIRON

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°235/2018 en date du 17 juillet 2018 pour l'attribution des lots du marché de construction des logements sur le site de La Garenne,

L'emprise du chantier des travaux de réhabilitation du site de La Garenne nécessite le déplacement du poste gaz et d'une partie du réseau gaz. Ce déplacement doit donner lieu à deux avenants :

- un avenant 1 au lot 1 « voirie - réseaux divers » à conclure avec l'entreprise GUILLOTEAU TP de LOIREAUXENCE (44) pour un montant de 2 492,65 euros HT, soit 2 991,18 euros TTC, avenant augmentant le montant du marché initial de 1,21 % ;
- un avenant 1 au lot 13 « chauffage - ventilation - plomberie » à conclure avec l'entreprise BAUDOIN d'ANGRIE (49) pour un montant de 1 931,68 euros, soit 2 318,02 euros TTC, avenant augmentant le montant du marché initial de 1,11 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 au lot 1 attribué à l'entreprise GUILLOTEAU TP pour un montant de 2 991,18 euros TTC et l'avenant 1 au lot 13 attribué à l'entreprise BAUDOIN pour un montant de 2 318,02 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

5 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE - zone d'activités des Molières - dénomination des voies de desserte interne - modification

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n°128/2018 en date du 05 avril 2018 portant dénomination des voies de desserte interne de la zone d'activités des Molières,

Suite à une erreur lors de l'attribution des deux adresses à la société civile immobilière LOGAN représentée par Madame SEIFERT, cogérante et directrice de la société de pompes funèbres SEIFERT,

Il y a lieu d'inverser les noms des deux rues comme indiqué sur l'extrait de cadastre présenté aux élus présents, rues désignées respectivement rue Claude MONET et rue Auguste RENOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de cette erreur lors de l'attribution d'adresses ;
- **DÉNOMME** les voies de desserte interne rue Claude MONET et rue Auguste RENOIR comme indiqué sur l'extrait de cadastre annexé à la présente délibération.

Séance levée à 21 heures 50